



Le SNUipp et la FSU de Vendée

à
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Jeunesse
Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

copie à
Madame l'IA-DASEN de la Vendée
Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes
Mesdames et Messieurs les Parlementaires de
Vendée

La Roche sur Yon, le mercredi 6 février 2019

Objet : préparation de la rentrée 2019 dans les écoles publiques

Monsieur le Ministre,

Lors du Comité Technique Académique du 14 janvier 2019, la délégation de la FSU a questionné Monsieur le Recteur pour connaître les éléments permettant la répartition des moyens en personnels du 1^{er} degré dans les différents départements sans avoir d'éléments éclairants.

En effet, alors qu'un scénario de répartition des emplois présenté dans les documents préparatoires indiquait la suppression de 11 postes pour le département de la Vendée, la décision finale de Monsieur le Recteur est la suppression de 18 postes !

Plusieurs éléments montrent pourtant que cette décision n'a aucun fondement objectif :

✚ Le nombre d'élèves à la rentrée 2019 est supérieur de 30 % à la prévision (prévision – 723 ; constat – 500), la Vendée a été le seul département de l'académie à avoir dégradé son nombre d'élèves par classe ;

✚ La prévision de la baisse des effectifs est moins forte que l'an passé (suppression de 18 postes en 2018 pour une prévision de – 723 élèves, suppression de 18 postes en 2019 pour une prévision de – 685 élèves) ;

✚ Le pourcentage d'emplois affectés au remplacement est le plus faible de l'académie (8,31 %, soit 0,48 poste / école), alors que la structuration des écoles nécessite une utilisation forte des remplaçants (74% des écoles ont 5 classes ou moins et 54%, 4 classes ou moins).

.../...

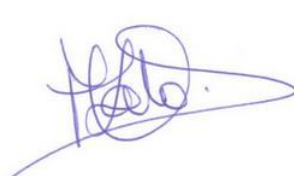
Monsieur le Recteur a justifié ce décalage important du fait du financement de la convention ruralité au profit du département de la Mayenne... Les élèves de notre département doivent-ils subir l'absence de convention, pour le moment non souhaitée localement ? Notre République met-elle les élèves des départements ruraux en opposition ?

Comment expliquer alors que la Vendée voit le nombre de suppressions quasiment doubler ? À l'heure où la population exige légitimement de la transparence et de la justice dans les décisions publiques, nous ne pouvons accepter le silence de notre institution sur la répartition des postes votés par le parlement pour les élèves des écoles.

Si nous contestons toute dotation négative, qui n'est pas de nature à améliorer significativement les conditions d'apprentissages de nos élèves, les personnels, les parents d'élèves et les élus locaux sont en droit de connaître ce qui peut justifier un tel écart de dotation pour les écoles publiques de Vendée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond engagement dans la réussite du service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU de Vendée,
Pierre CAMINADE, Johann JOLY Sylvette LALO



Co-secrétaires départementaux

Pour la FSU de Vendée,
Jean-Jacques BOBIN,



Secrétaire départemental